

Toulouse, le 03/04/2023

---

**Décision prise par le Vice-Président de Réseau31**

**Décision n°20230403 – n°156**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Vu** la décision Président en date du 24 janvier 2019 actant la construction de 7 microcentrales dont celle du Bourgail sur la commune de BERAT ;

**Vu** le Code de l'Environnement et en particulier ses articles L.214-1 à L214-6 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Considérant** le point A3-15 de la délégation de compétences au Président de Réseau31 ;

**Considérant** l'intérêt de construire cette microcentrale pour Réseau31 ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations au titre du code de l'environnement pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur la commune de BERAT ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations au titre du code de l'énergie pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur la commune de BERAT ;

**Considérant** la nécessité d'obtenir les autorisations au titre du code de l'urbanisme pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur la commune de BERAT ;

**Considérant** la délégation de fonction attribuée le 1<sup>er</sup> juin 2022 à Jean-Louis REMY, vice Président de Réseau31

**décide**

**Article 1** : de solliciter l'autorisation de construire une centrale hydroélectrique sur la commune de BERAT au titre du Code de l'Environnement ;

**Article 2** : de solliciter l'autorisation de construire une centrale hydroélectrique sur la commune de BERAT au titre du Code de l'énergie.

**Article 3** : de solliciter l'autorisation de construire une centrale hydroélectrique sur la commune de BERAT au titre du Code de l'urbanisme.

**Jean-Louis REMY**

Vice-Président

